



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT 272

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 18 mars 2026, le Règlement intitulé « **Règlement numéro 272 abrogeant les règlements de contrôle intérimaire numéro 211 et 230-1** » a été adopté et est entré en vigueur le 25 mars 2026.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC au www.mrcvs.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six (2026).



MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière